



*Dépêche 50/04*

## **Réforme des AG**

L'évolution des services d'administration générale annoncée et proposée par le Directeur Général lors de la rencontre avec les OS le 5 juillet 2004, nous a été dévoilée ce jour dans les documents préparatoires au groupe de travail du 21 septembre prochain.

Cette évolution porte autant sur la répartition fonctionnelle que sur la répartition géographique des structures administratives.

### **Répartition fonctionnelle :**

#### **Les directions interrégionales auraient en charge**

##### **1 - La gestion des ressources humaines**

- gestion des personnels
- formation professionnelle
- relations sociales.

##### **2 - Dépenses et contrôle de gestion**

- gestion du BOP (budget opérationnel de programme) dans le cadre de la LOLF
- contrôle de gestion
- comptabilité – mandatement.

##### **3 - Logistique et informatique**

- immobilier
- matériel
- TSI.

#### **Les directions régionales seraient chargées de**

##### **1 – Pilotage des services**

- orientation des contrôles CO - CI – SU
- contentieux
- relation institutionnelle de nature opérationnelle.

##### **2 – Action économique**

- réglementation douane – CI
- conseil aux entreprises
- communication externe
- relations interministérielles de nature réglementaire.

Le DI exercerait une compétence hiérarchique sur les chefs des circonscriptions régionales, assurerait la gestion des moyens humains et matériels, et gérerait le dialogue social. Au niveau régional serait maintenu un dialogue social tourné vers l'organisation et le fonctionnement opérationnel des services.

## Répartition géographique

Les directions de Valenciennes et de Nancy seraient supprimées.

8 nouvelles directions seraient créées.

Tout d'abord au siège des interrégions (hormis celles dans lesquelles est déjà implanté un Directeur Régional Adjoint) soit 5 DR. Dans ces 5 circonscriptions, le DR aura la charge du pilotage des services et de l'action économique (voir plus haut).

Par ailleurs les 3 divisions garde-côtes, ne disposant pas comme à Marseille d'un DR deviendraient des DR en tant que telles.

2 nouvelles interrégions territoriales seraient créées :

- l'une qui regrouperait les directions de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Perpignan
- l'autre regrouperait les directions du Centre et d'Auvergne-Limousin.

Enfin, les DR des aéroports de Roissy et d'Orly seraient regroupées au sein d'une DI des aéroports implantée à Roissy et distincte de la DI d'Ile-de-France.

Des groupes de travail nationaux entre DG et organisations syndicales se tiendront fin 2004 et début 2005. Des réunions locales devraient également avoir lieu parallèlement. Aucun quantitatif, ni aucune précision de date n'ont été indiqués pour ces dernières.

Des CTPL et un CTPC seront organisés mi-2005 pour finaliser les projets.

Les réformes du découpage des structures régionales et interrégionales ainsi que leur structuration interne seraient mises en place progressivement. A noter qu'aucune précision sociale n'est pour l'heure apportée par la DG.

[Cliquez ici pour voir la cartographie douanière proposée](#)

Paris, le 15 septembre 2004